

**2 nouvelles installations de tri  
pour un traitement **V.I.P.** encore  
meilleur de vos paquets.**



# Taxipost investit dans 2 installations de tri ultramodernes.

Nos 2 installations de tri ultra modernes  
traitent jusqu'à 15.000 paquets/heure



Chez Taxipost, nous savons que chacun de vos paquets est un Very Important Paquet. C'est pourquoi nous investissons continuellement dans des solutions de haute technologie permettant de vous offrir un service encore meilleur. **Récemment, nous avons fait un nouveau pas en avant, avec le placement de deux installations de tri automatisées flambant neuves.**

Avec ces 2 nouvelles installations de tri, dotées des technologies les plus avancées sur le marché, nous sommes en mesure de vous offrir aujourd'hui de nombreux avantages supplémentaires : un traitement plus précis et plus rapide des paquets, une fiabilité encore plus grande et une transparence accrue tout au long du processus de livraison.

## **Votre Very Important Paquet mérite la technologie la plus avancée.**

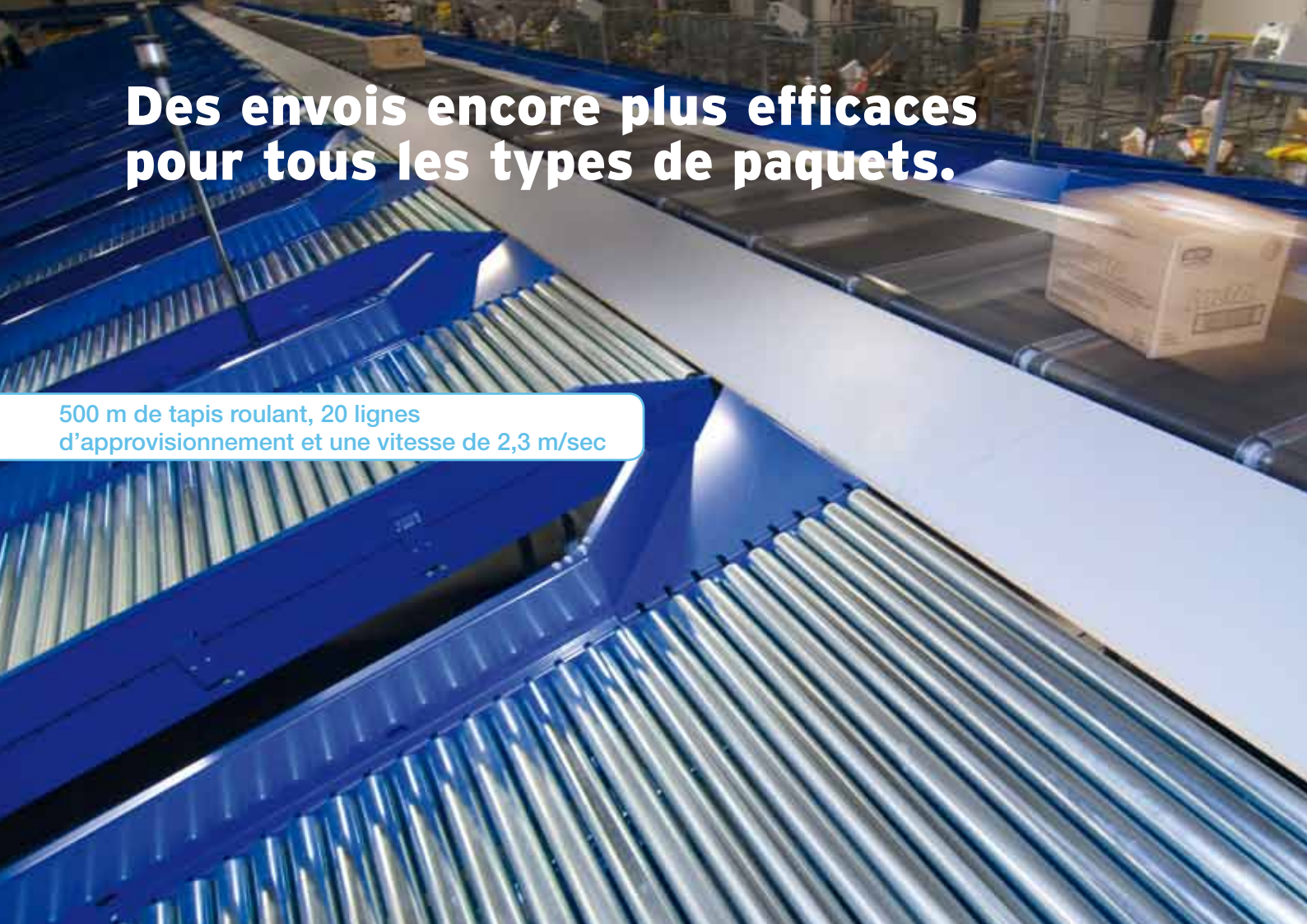
Les nouvelles installations de tri d'Anvers et de Charleroi disposent des technologies les plus récentes en matière **d'automatisation, de scanning et de codes-barres**, ce qui nous permet d'une part de toujours garder un contrôle optimal sur les paquets qui transitent par nos centres de tri et d'autre part d'augmenter notre capacité de traitement jusqu'à 130.000 par jour ! De cette manière, nous garantissons au mieux la sécurité de vos paquets.

Chaque paquet est photographié 3 fois depuis 5 angles différents



# Des envois encore plus efficaces pour tous les types de paquets.

500 m de tapis roulant, 20 lignes d'approvisionnement et une vitesse de 2,3 m/sec



Avec la construction de ces deux installations de tri flambant neuves à Anvers et Charleroi, Taxipost démontre son ambition d'améliorer sans cesse la qualité, la fiabilité et la transparence de ses services.

## Vos avantages :

### Qualité optimisée

- Un traitement plus souple pour vos paquets grâce aux nouvelles technologies CROSSORTER®
- Un processus plus rapide : jusqu'à 130.000 paquets traités par jour
- Plus de précision grâce aux pesées automatisées, avec pour conséquence une facturation encore plus juste et détaillée

### Plus grande fiabilité

- Un service de traçage (Track & Trace) encore meilleur, pour pouvoir suivre vos paquets tout au long du processus
- Grâce au codage vidéo, même les paquets dont les adresses sont peu lisibles sont traçables via e-Tracker

### Plus de transparence

- Chaque paquet est pris en photo sous différents angles à des fins de Customer Care
- Échange de données informatiques en temps réel, pour un meilleur suivi de vos paquets



Regardez notre film sur  
[www.taxipost.be/automatisation](http://www.taxipost.be/automatisation)



## 3 nouvelles étapes à suivre à partir de septembre 2009 pour le dépôt de vos paquets.

ATTENTION : les consignes de tri ci-dessous sont d'application uniquement si vous déposez vos paquets dans un (Hyper) Centre MassPost. Si vos paquets sont enlevés via notre service "Enlèvement à Domicile", rien ne change pour vous : aucun tri préalable n'est nécessaire.



### **1** Séparez vos paquets en zone A et zone C suivant leur code postal.

À partir de septembre 2009 (période de transition jusqu'au 31 décembre 2009), vos paquets doivent être triés suivant leur code postal et livrés dans des containers séparés, dans des sacs séparés (pour les envois de moins de 40 cm x 40 cm x 3 cm) ou sur des palettes filmées et séparées.

**Les paquets doivent être triés selon leur code postal comme suit :**

**ZONE A:**

**1000 → 1999**

**2000 → 2999**

**3000 → 3999**

**8000 → 8999**

**9000 → 9999**

**Taxipost International  
Business (code-barres 'CD')\***

**ZONE C:**

**4000 → 4999**

**5000 → 5699**

**6000 → 6999**

**7000 → 7999**

\*Vos paquets 'Taxipost International' (code-barres 'EE') doivent être tenus séparés de ces 2 zones. A partir de décembre 2009, vos paquets 'Taxipost International Business' (code-barres 'CD') devront être triés dans la zone A. En revanche vos paquets 'Taxipost International Express' (code-barres 'EE') devront être tenus séparés de ces 2 zones.

## **2** Apposez une feuille d'identification 'zone A' ou 'zone C' sur vos containers, sacs ou palettes.

Vos paquets triés, **prévoyez un étiquetage spécifique** sur vos containers, sacs ou palettes, au moyen d'une feuille d'identification adéquate. Cette feuille d'identification (au format A4 ou A5) doit indiquer la zone à laquelle se rapportent les codes postaux.

Ces étiquettes sont disponibles sur **[www.taxipost.be/depot](http://www.taxipost.be/depot)**.

## **3** Déposez vos paquets triés dans le (Hyper)Centre MassPost de votre choix.

Pour des informations plus détaillées, rendez-vous dans votre (Hyper)Centre MassPost ou consultez le guide MassPost en ligne sur **[www.taxipost.be/depot](http://www.taxipost.be/depot)**.

## **Des questions sur cette nouvelle procédure ?**

Contactez notre Business Customer Care  
au **022 51 24 24**

Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

Pour connaître l'ensemble des conditions applicables, référez-vous aux conditions générales et aux brochures commerciales et techniques disponibles sur [www.taxipost.be](http://www.taxipost.be) ou par téléphone au 022 51 24 24 ou en contactant votre Account Manager. Les conditions et les brochures peuvent, à tout moment, être adaptées, sans notification préalable.

E.R. : Frank Jahn, Taxipost, division de la Poste, S.A. de droit public, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles. Code OIP : 2500000022570



[www.taxipost.be](http://www.taxipost.be)